

**ECOLE DOCTORALE D'HISTOIRE DU DROIT, PHILOSOPHIE DU DROIT ET
SOCIOLOGIE DU DROIT**

**LABORATOIRE DE SOCIOLOGIE JURIDIQUE
(en collaboration avec l'INSTITUT MICHEL VILLEY
et l'INSTITUT D'HISTOIRE DU DROIT)**

**NATURE, DROIT NATUREL, DROIT POSITIF
DANS LA PHILOSOPHIE ANTIQUE**

CYCLE DE CINQ CONFÉRENCES

Direction scientifique :

Eric MARTIN-HOCQUENGHEM – RAPHAËLLE THERY – JERÔME CHACORNAC

DEUXIÈME CONFÉRENCE : SOCRATE (mercredi 6 mars 2019, de 17 h à 19 h)

Le droit positif repose-t-il sur une convention (à propos du procès de Socrate) ?

INTERVENANTS :

- Emmanuelle CHEVREAU, professeur agrégé d'histoire du droit à l'Université Panthéon-Assas
- Raphaëlle THERY, E.N.S., agrégée de philosophie, docteur en droit, maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas

PLATON

Criton [ou Du Devoir ; genre éthique], 49 a – 53 d

Traduction Émile Chambry

SOCRATE

X. — Admettons-nous qu'en aucun cas il ne faut être injuste volontairement ou qu'il faut l'être en certains cas, en d'autres non ? ou bien reconnaissons-nous qu'en aucun cas l'injustice n'est ni bonne ni belle, comme nous en sommes convenus bien des fois précédemment et comme nous le disions encore tout à l'heure ? ou bien tous ces principes sur lesquels nous étions d'accord antérieurement se sont-ils dissipés en ces quelques jours ? Se peut-il donc, Criton, que, vieux comme nous sommes, nous nous entretenions sérieusement ensemble depuis si longtemps, sans nous apercevoir que nous parlons comme des enfants ? ou bien faut-il croire de préférence que ce que nous disions est vrai, que la foule en convienne ou non, et que, quel que soit le sort, plus rigoureux encore ou plus doux, qui nous est réservé, il n'en est pas moins certain que l'injustice est dans tous les cas pour celui qui la commet un mal et une honte ? L'affirmons-nous, oui ou non ?

CRITON

Nous l'affirmons.

SOCRATE

On ne doit donc pas non plus répondre à l'injustice par l'injustice, puisqu'il n'est jamais permis d'être injuste.

CRITON

Il est clair que non.

SOCRATE

Et faire du mal, Criton, le doit-on, ou non ?

CRITON

Non, assurément, Socrate.

SOCRATE

Mais rendre le mal pour le mal, cela est-il juste, comme on le dit communément, ou injuste ?

CRITON

Non, cela n'est pas juste.

SOCRATE

C'est qu'entre faire du mal aux gens et être injuste il n'y a pas de différence.

SOCRATE

Il ne faut donc pas répondre à l'injustice par l'injustice ni faire du mal à aucun homme, quoi qu'il nous ait fait. Prends garde, Criton, qu'en m'accordant cela, tu ne l'accordes contre ta pensée ; car il y a, je le sais, et il y aura toujours peu de gens pour en

être convaincus. Or, entre ceux qui sont de cet avis et ceux qui ne le sont pas, il n'y a pas d'entente possible, et ils ne peuvent que se mépriser en voyant qu'ils prennent des directions opposées. Examine donc avec soin de ton côté si tu es d'accord avec moi et si tu partages ma conviction et si nous pouvons discuter en partant de ce principe qu'il n'est jamais bien d'être injuste, ni de répondre à l'injustice par l'injustice, ni, quand on nous fait du mal, de nous venger en le rendant ; ou bien te sépares-tu de moi et repousses-tu ce principe ? Moi, je le tiens pour vrai depuis longtemps et aujourd'hui encore ; mais si tu es, toi, d'un autre avis, dis-le, et explique-toi. Si, au contraire, tu restes fidèle à ton premier sentiment, écoute ce qui s'ensuit.

CRITON

Oui, j'y reste fidèle et je partage ton avis. Ainsi, parle.

SOCRATE

Je vais donc dire ce qui s'ensuit, ou plutôt t'interroger. Si l'on a accordé à quelqu'un qu'une chose est juste, faut-il la faire ou lui manquer de parole ?

CRITON

Il faut la faire.

SOCRATE

XI. — Cela posé, considère la suite. En sortant d'ici sans avoir obtenu l'assentiment de la cité, faisons-nous du mal à quelqu'un, à ceux-là précisément qui le méritent le moins, oui ou non ? et restons-nous fidèles à ce que nous avons reconnu comme juste, oui ou non. ?

CRITON

Je ne peux répondre à ta question, Socrate ; je ne la comprends pas.

SOCRATE

Eh bien, suis mon explication. Suppose qu'au moment où nous allons nous évader, ou quel que soit le terme dont il faut qualifier notre sortie, les lois et l'État viennent se présenter devant nous et nous interrogent ainsi : « Dis-nous, Socrate, qu'as-tu dessein de faire ? Que vises-tu par le coup que tu vas tenter, sinon de nous détruire, nous, les lois et l'État tout entier, autant qu'il est en ton pouvoir ? Crois-tu qu'un État puisse encore subsister et n'être pas renversé, quand les jugements rendus n'y ont aucune force et que les particuliers les annulent et les détruisent ? » Que répondrons-nous, Criton, à cette question, et à d'autres semblables ? Car que n'aurait-on pas à dire, surtout un orateur, en faveur de cette loi détruite, qui veut que les jugements rendus soient exécutés ? Leur répondrons-nous : « L'État nous a fait une injustice, il a mal jugé notre procès ? » Est-ce là ce que nous répondrons ou dirons-nous autre chose ?

CRITON

C'est cela, Socrate, assurément.

SOCRATE

XII. — Et si les lois nous disaient : « Est-ce là, Socrate, ce qui était convenu entre nous et toi ? Ne devrais-tu pas t'en tenir aux jugements rendus par la cité ? » Et si nous nous étonnions de ce langage, peut-être diraient-elles : « Ne t'étonne pas, Socrate, de ce que nous disons, mais réponds-nous, puisque tu as coutume de procéder par questions et par réponses. Voyons, qu'as-tu à reprocher à nous et à l'État pour entreprendre de nous détruire ? Tout d'abord, n'est-ce pas à nous que tu dois la vie et n'est-ce pas sous nos auspices que ton père a épousé ta mère et t'a engendré ? Parle donc : as-tu quelque chose à redire à celles d'entre nous qui règlent les mariages ? les trouves-tu mauvaises ? — Je n'ai rien à y reprendre, dirais-je. — Et à celles qui président à l'élevage de l'enfant et à son éducation, éducation que tu as reçue comme les autres ? Avaient-elles tort, celles de nous qui en sont chargées, de prescrire à ton père de t'instruire dans la musique et la gymnastique ? — Elles avaient raison, dirais-je. — Bien. Mais après que tu es né, que tu as été élevé, que tu as été instruit, oserais-tu soutenir d'abord que tu n'es pas notre enfant et notre esclave, toi et tes ascendants ? Et s'il en est ainsi, crois-tu avoir les mêmes droits que nous et t'imagines-tu que tout ce que nous voudrions te faire, tu aies toi-même le droit de nous le faire à nous ? Quoi donc ? Il n'y avait pas égalité de droits

entre toi et ton père ou ton maître, si par hasard tu en avais un, et il ne t'était pas permis de lui faire ce qu'il te faisait, ni de lui rendre injure pour injure, coup pour coup, ni rien de tel ; et à l'égard de la patrie et des lois, cela te serait permis ! et, si nous voulons te perdre, parce que nous le trouvons juste, tu pourrais, toi, dans la mesure de tes moyens, tenter de nous détruire aussi, nous, les lois et ta patrie, et tu prétendrais qu'en faisant cela, tu ne fais rien que de juste, toi qui pratiques réellement la vertu ! Qu'est-ce donc que ta sagesse, si tu ne sais pas que la patrie est plus précieuse, plus respectable, plus sacrée qu'une mère, qu'un père et que tous les ancêtres, et qu'elle tient un plus haut rang chez les dieux et chez les hommes sensés ; qu'il faut avoir pour elle, quand elle est en colère, plus de vénération, de soumission et d'égards que pour un père, et, dans ce cas, ou la ramener par la persuasion ou faire ce qu'elle ordonne et souffrir en silence ce qu'elle vous ordonne de souffrir, se laisser frapper ou enchaîner ou conduire à la guerre pour y être blessé ou tué ; qu'il faut faire tout cela parce que la justice le veut ainsi ; qu'on ne doit ni céder, ni reculer, ni abandonner son poste, mais qu'à la guerre, au tribunal et partout il faut faire ce qu'ordonnent l'État et la patrie, sinon la faire changer d'idée par des moyens qu'autorise la loi ? Quant à la violence, si elle est impie à l'égard d'une mère ou d'un père, elle l'est bien davantage encore envers la patrie. » Que répondrons-nous à cela, Criton ? que les lois disent la vérité ou non ?

CRITON

La vérité, à mon avis.

SOCRATE

XIII. — « Vois donc, Socrate, pourraient dire les lois, si nous disons la vérité, quand nous affirmons que tu n'es pas juste de vouloir nous traiter comme tu le projettes aujourd'hui. C'est nous qui t'avons fait naître, qui t'avons nourri et instruit ; nous t'avons fait part comme aux autres citoyens de tous les biens dont nous disposions, et nous ne laissons pas de proclamer, par la liberté que nous laissons à tout Athénien qui veut en profiter, que, lorsqu'il aura été inscrit parmi les citoyens et qu'il aura pris connaissance des mœurs politiques et de nous, les lois, il aura le droit, si nous lui déplaisons, de s'en aller où il voudra en emportant ses biens avec lui. Et si l'un de vous veut se rendre dans une colonie, parce qu'il s'accommode mal de nous et de l'État, ou aller s'établir dans quelque ville étrangère, nous ne l'empêchons ni ne lui défendons d'aller où il veut et d'y emporter ses biens. Mais, qui que ce soit de vous qui demeure ici, où il voit de quelle manière nous rendons la justice et administrons les autres affaires publiques, dès là nous prétendons que celui-là s'est de fait engagé à faire ce que nous commanderons et que, s'il ne nous obéit pas, il est trois fois coupable, d'abord parce qu'il nous désobéit, à nous qui lui avons donné la vie, ensuite parce qu'il se rebelle contre nous qui l'avons nourri, enfin parce que, s'étant engagé à nous obéir, ni il ne nous obéit, ni il ne cherche à nous convaincre, si nous faisons quelque chose qui n'est pas bien, et, bien que nous propositions nos ordres, au lieu de les imposer durement, et que nous lui laissions le choix de nous convaincre ou de nous obéir, il ne fait ni l'un ni l'autre.

XIV. — Voilà, Socrate, les accusations auxquelles, nous t'en avertissons, tu seras exposé, si tu fais ce que tu as en tête ; tu y seras même exposé plus que tout autre Athénien. » Et si je leur en demandais la raison, peut-être me gourmanderaient-elles justement, en me rappelant que plus que tout autre Athénien je me suis engagé à leur obéir. Elles pourraient me dire : « Nous avons, Socrate, de fortes preuves que nous te plaisons, nous et l'État. Et en effet tu ne serais pas resté dans cette ville plus assidûment que tout autre Athénien, si elle ne t'avait pas agréé plus qu'à tout autre, au point même que tu n'en es jamais sorti pour aller à une fête, sauf une fois, à l'isthme, ni quelque part ailleurs, si ce n'est en expédition militaire ; que tu n'as jamais fait, comme les autres, aucun voyage ; que tu n'as jamais eu la curiosité de voir une autre ville ni de connaître d'autres lois, et que nous t'avons toujours suffi, nous et notre cité, tant tu nous as préférées à tout, tant tu étais décidé à vivre suivant nos maximes. Tu as même eu des enfants dans cette ville, témoignant ainsi qu'elle te plaisait. Il y a plus : même dans ton procès, tu pouvais, si tu l'avais voulu, te taxer à la peine de l'exil, et, ce que tu projettes aujourd'hui malgré la ville, l'exécuter avec son assentiment. Mais tu te vantais alors de voir la mort avec indifférence ; tu déclarais la préférer à l'exil ; et aujourd'hui, sans rougir de ces belles paroles, sans te soucier de nous, les lois, tu entreprends de nous détruire, tu vas faire ce que ferait le plus vil esclave, en essayant de t'enfuir au mépris des accords et des engagements que tu as pris avec nous de te conduire en citoyen. Réponds-nous donc d'abord sur ce point : Disons-nous la vérité, quand nous affirmons que tu t'es engagé à vivre sous notre autorité, non en paroles, mais en fait, ou n'est-ce pas vrai ? » Que pouvons-nous répondre à cela, Criton ? Ne faut-il pas en convenir ?

CRITON

Il le faut, Socrate.

SOCRATE

« Que fais-tu donc, poursuivraient-elles, que de violer les conventions et les engagements que tu as pris avec nous, sans qu'on t'y ait forcé, ni trompé, ni laissé trop peu de temps pour y penser, puisque tu as eu pour cela soixante-dix ans pendant lesquels tu pouvais t'en aller, si nous ne te plaisons pas et si les conditions du traité ne te paraissaient pas justes. Or tu n'as préféré ni Lacédémone, ni la Crète, dont tu vantes en toute occasion les bonnes lois, ni aucun autre État, grec ou barbare, et tu es moins souvent sorti d'ici que les boiteux, les aveugles et autres estropiés, tellement tu étais satisfait, plus que les autres Athéniens, et

de la ville et aussi de nous, évidemment ; car qui aimerait une ville sans aimer ses lois ? Et aujourd'hui tu manquerais à tes engagements ! Tu ne le feras pas, Socrate, si tu nous en crois, et tu ne te rendras pas ridicule en t'échappant de la ville.

XV. — Réfléchis donc : si tu violes tes engagements, si tu manques à quelqu'un d'eux, quel bien t'en reviendra-t-il à toi ou à tes amis ? Que ceux-ci risquent d'être exilés, eux aussi, d'être exclus de la ville ou de perdre leur fortune, c'est chose à peu près certaine. Pour toi, tout d'abord, si tu te retires dans quelque une des villes les plus voisines, Thèbes ou Mégare, car toutes les deux ont de bonnes lois, tu y arriveras, Socrate, en ennemi de leur constitution, et tous ceux qui ont souci de leur ville te regarderont d'un oeil défiant comme un corrupteur des lois, et tu confirmeras en faveur de tes juges l'opinion qu'ils ont bien jugé ton procès ; car tout corrupteur des lois passe à juste titre pour un corrupteur de jeunes gens et de faibles d'esprit. Alors, éviteras-tu les villes qui ont de bonnes lois et les hommes les plus civilisés ? Et si tu le fais, sera-ce la peine de vivre ? Ou bien t'approcheras-tu d'eux et auras-tu le front de leur tenir... quels discours, Socrate ? Ceux mêmes que tu tenais ici, que les hommes n'ont rien de plus précieux que la vertu et la justice, la légalité et les lois ? Et crois-tu que l'inconvenance de la conduite de Socrate échappera au public ? Tu ne peux pas le croire.

Mais peut-être t'éloigneras-tu de ces pays-là pour te rendre en Thessalie, chez les hôtes de Criton. C'est là que tu trouveras le plus de désordre et de licence, et peut-être aura-t-on plaisir à t'entendre raconter de quelle façon grotesque tu t'es évadé de ta prison, affublé de je ne sais quel costume, d'une casaque de peau ou de tel autre accoutrement coutumier aux esclaves fugitifs, et tout métamorphosé extérieurement. Mais qu'âgé comme tu l'es, n'ayant vraisemblablement plus que peu de temps à vivre, tu aies montré un désir si tenace de vivre, au mépris des lois les plus importantes, est-ce une chose qui échappera à la médisance ? Peut-être, si tu n'offenses personne. Sinon, Socrate, tu entendras bien des propos humiliants pour toi. Tu vivras donc en flattant tout le monde, comme un esclave ; et que feras-tu en Thessalie que de festiner, comme si tu t'y étais rendu pour un banquet ? Et alors, ces beaux discours sur la justice et sur la vertu qu'en ferons-nous ? Mais peut-être veux-tu te conserver pour tes enfants, afin de les élever et de les instruire. Quoi ? les emmèneras-tu en Thessalie pour les élever et les instruire, et faire d'eux des étrangers, pour qu'ils te doivent encore cet avantage ? Ou bien non, c'est ici qu'ils seront élevés ; mais penses-tu que, parce que tu seras en vie, ils seront mieux élevés, mieux instruits si tu ne vis pas avec eux ? Les amis que tu laisses en prendront soin, dis-tu. Mais, s'ils en prennent soin au cas où tu t'exilerais en Thessalie, n'en prendront-ils pas soin aussi si tu t'en vas chez Hadès ? Si vraiment tu peux attendre quelque service de ceux qui se disent tes amis, ils en auront soin, tu n'en dois pas douter.

XVI. — Allons, Socrate, écoute-nous, nous qui t'avons nourri, et ne mets pas tes enfants, ni ta vie, ni quoi que ce soit au-dessus de la justice, afin qu'arrivé chez Hadès, tu puisses dire tout cela pour ta défense à ceux qui gouvernent là-bas. Car, si tu fais ce qu'on te propose, il est manifeste que dans ce monde ta conduite ne sera pas meilleure, ni plus juste, ni plus sainte, ni pour toi, ni pour aucun des tiens, et que tu ne t'en trouveras pas mieux, quand tu arriveras là-bas. Si tu pars aujourd'hui pour l'autre monde, tu partiras condamné injustement, non par nous, les lois, mais par les hommes. Si, au contraire, tu t'évades après avoir si vilainement répondu à l'injustice par l'injustice, au mal par le mal, après avoir violé les accords et les contrats qui te liaient à nous, après avoir fait du mal à ceux à qui tu devais le moins en faire, à toi, à tes amis, à ta patrie et à nous, alors nous serons fâchées contre toi durant ta vie et là-bas, nos sœurs, les lois de l'Hadès, ne t'accueilleront pas favorablement, sachant que tu as tenté de nous détruire, autant qu'il dépendait de toi. Allons, ne te laisse pas gagner aux propositions de Criton ; écoute-nous plutôt. »

XVII. — Voilà, sache-le bien, Criton, mon cher camarade, ce que je crois entendre, comme les gens en proie à la fureur des corybantes croient entendre les flûtes, et le son de ces paroles bourdonne en moi et me rend incapable d'entendre autre chose. Dis-toi donc que dans l'état d'esprit où je suis, quoi que tu m'objectes, tu perdras ta peine. Cependant, si tu crois pouvoir réussir, parle.

CRITON

Non, Socrate, je n'ai rien à dire.

SOCRATE

Alors laissons cela, Criton, et faisons ce que je dis, puisque c'est la voie que le dieu nous indique.